



SCoT Provence  
Méditerranée

## Concertation/ Projet de révision du SCoT Provence Méditerranée

# 2<sup>ème</sup> Réunion Publique Mercredi 17 décembre 2014 compte-rendu

Syndicat Mixte SCoT Provence  
Méditerranée

- Adresse : B.P. 537 - 83041 Toulon  
Cedex
- Tél. : 04 94 05 35 22
- Fax : 04 94 05 35 35
- Mail : [contact@scot-pm.com](mailto:contact@scot-pm.com)

**Monsieur le Président du SCoT, Robert BENEVENTI, tient le 17 décembre 2014 à Ollioules une réunion publique dans le cadre de la concertation lancée pour le projet de révision du 1er document de planification intercommunale de l'aire toulonnaise : le SCOT Provence Méditerranée approuvé le 16 octobre 2009.**

**Avant de présenter les différents motifs de cette révision, le Président :**

- **effectue un bref rappel de l'objet d'un Schéma de Cohérence Territoriale**
- **présente le territoire du SCOT, la structure porteuse de la démarche de révision ainsi que l'organisation mise en place pour la conduite du projet**
- **présente l'ordre du jour de la réunion :**

**1/ Pourquoi le SCoT a été mis en révision?**

**2/ Les évolutions règlementaires depuis 2009**

**3/ Les évolutions du territoire depuis 2009**

**Le Président détaille le premier point de l'ordre du jour et passe la parole à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise pour la présentation des points 2 et 3.**

**S'agissant des présentations effectuées, Il convient de se reporter au document support diffusé en réunion joint au présent compte-rendu. Les interventions de la salle et les commentaires du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée sont listés ci-après.**

### Un trafic routier stabilisé mais à un niveau élevé

Un participant : si le trafic routier se stabilise c'est aussi que l'on a atteint, sa limite de capacité, il ne faut donc pas augmenter les capacités de voirie qui entraîneraient inévitablement un apport supplémentaire de véhicules.

Analyse du président : il s'agit de trouver un équilibre. La stabilisation du trafic est expliquée par de nombreux facteurs : une certaine saturation en effet, des contraintes économiques aussi mais désormais également une évolution des mentalités, on le voit avec le covoiturage et la réussite d'installation comme le parking relais des portes d'Ollioules et de Toulon.

### Une meilleure connaissance des pratiques liées aux déplacements

Monsieur Julien BERTRAND, urbaniste trouve nécessaire le lancement d'une nouvelle Enquête-Ménages Déplacements\*, la dernière datant de 2008.

\*L'enquête ménages déplacements (EMD) est un outil de connaissance des pratiques de déplacement d'une population urbaine réalisée tous les 10 ans environ.

### Changement climatique et gestion du risque

Monsieur Jean-Paul LEROY (collectif tramway) n'a pas vu dans la présentation d'éléments de diagnostic sur le dérèglement climatique et ses effets en matière de risque d'inondation.

Michel BARRIAU, chargé de mission pour le SCoT informe que la prise en compte des risques est obligatoire dans les documents d'urbanisme et explique le lien et la hiérarchie des politiques européennes, nationales et locales en la matière. Christian SIMON, Vice-Président du SCoT rappelle l'urgence d'engager des travaux sur certains cours d'eaux.

### Protection contre les risques incendies

L'association de défense et de protection du Faron souhaite mettre l'accent sur les risques incendies notamment dans les sites classés où la biomasse prend le dessus

Michel BARRIAU, chargé de mission pour le SCoT rappelle les outils règlementaires contre les risques feux de forêt (PPRIF, débroussaillage)...

### Lien entre SCoT et assainissement

La question de la réglementation en matière d'assainissement est posée

Le rôle des communes et intercommunalités est rappelé, avec la nécessité d'élaborer des schémas directeurs d'assainissement.

### Révision du SCoT et Concertation

Christan SIMON, Vice-Président du SCoT est satisfait de constater les nombreux sujets abordés lors de cette réunion publique.

Pour le Président du SCOT, l'enjeu de cette révision est de combiner la prise en compte de tous ces documents dits « de norme supérieure » et de faire émerger en parallèle un projet politique équilibré entre développement économique (le Président remercie Mr JESTIN de DCNS pour sa présence), réponse en besoin en logement notamment sociaux, tout en conservant l'identité d'un territoire. Une identité constituée de nature, d'espaces agricoles, d'un littoral bien préservé.

### Capacité d'accueil du territoire

Le Pradet Environnement intervient sur le lien qui peut exister entre capacité d'accueil de population, densité des constructions, et offre de transports en commun, prenant pour exemple la ville de Montpellier

Pour le Président du SCoT, Montpellier est géographiquement un cas bien différent de l'agglomération toulonnaise

### Plan déplacements inter-entreprises

Toulon Var Déplacement : le Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de l'ADETO traite la question de la localisation des emplois dans les zones d'activités. Plus les zones industrielles accueilleront du commerce, du service et plus un transport en commun lourd s'imposera, la voirie n'étant plus adaptée.

Pour le Président du SCoT ces zones sont en effet très attractives et il y a eu une volonté politique forte de mise à niveau de ces zones d'activités. Le versement transport va servir et sert déjà pour le TCSP.

### Zones d'activités économiques, des vocations prioritaires?

Pour le Président du SCOT, le SCoT doit agir sur l'amélioration de la fonctionnalité économique des zones d'activités; on observe aujourd'hui une « tertiarisation » croissante des espaces d'activités économiques, le commerce entrant en concurrence avec l'industrie et l'artisanat d'où la nécessité de travailler sur des vocations prioritaires dans le SCOT

## Une cartographie des zones desservies en mode « actifs »

Anne-Marie REBOUL : dans le diagnostic du SCoT il semble nécessaire de cartographier les espaces d'emplois, de services, de commerces accessibles en mode doux.

Pour le Président du SCOT, l'idée est effectivement intéressante et il s'agira, dans le cadre de l'analyse des résultats de l'application du SCoT de connaître et d'analyser les évolutions en matière de déplacements domicile/travail. Le Président prend pour exemple les chiffres récents sur sa commune : 71% des actifs Ollioulais travaillent en dehors de la commune, en même temps, 73% des emplois sont occupés par des non Ollioulais.

Sur le sujet des modes doux, Toulon Var Déplacement rappelle le volume important des déplacements domicile/travail « cycles ». Sur la base aéronavale, cela concerne 2000 utilisateurs.

## Cohérence Urbanisme Transport

Un participant regrette que l'urbanisation constatée sur le territoire ne soit pas accompagnée d'une desserte ferrée suffisante. Les schémas d'aménagement doivent être corrélés aux schémas viaires.

Pour le Président du SCoT cette remarque est importante mais s'agissant de l'offre ferroviaire, le territoire est dépendant des décisions régionales. Christian SIMON, Vice-Président témoigne des améliorations récentes sur le tronçon Hyères-La Pauline et du souhait des élus de disposer sur le territoire d'un niveau de service suffisant. En revanche, la cohabitation voie ferrée / habitat peut s'avérer complexe. Les communes ont leur rôle à jouer, notamment pour l'aménagement de parkings relais autour des gares. Le Contrat de Projet Etat-Région doit accompagner le territoire.

Toulon Var Déplacement, sur le sujet de l'évolution de la fréquentation des transports collectifs, cite les chiffres de l'agglomération Niçoise qui a mis en service un Tram (+50% d'utilisateurs).

Le Président, concernant le territoire du SCOT, rappelle que la mise en service du second tube de la traversée souterraine de Toulon a grandement contribué à fluidifier la circulation dans l'agglomération et favorisera le développement des transports en commun

## Volet littoral et maritime du SCoT

Mme Christine Sandel se réjouit que le SCOT Provence Méditerranée ait décidé d'élaborer un volet littoral et maritime, elle souhaite mettre en exergue la cohésion nécessaire entre le SCoT Terre et le SCoT Mer (notion d'interface). Madame Sandel souhaite comprendre comment se déroule la procédure et souhaiterait voir dans la présentation plus d'éléments sur le volet environnemental du SCoT

Le Président du SCoT informe qu'un diagnostic environnemental est en cours et sera présenté lors de la prochaine réunion publique. Il précise que la procédure doit être finalisée pour le 1er janvier 2017.

**En l'absence de question supplémentaire, le Président remercie chaleureusement les participants et clôture cette réunion à 20h45**